

---

**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM)  
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE  
CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

---

Atelier régional sur le partage des données, le suivi et la  
communication de l'information (MEDEXPOL 2024)

REMPEC/WG.57/1/2  
Date : 23 août 2024

Lija, Malte, 25-26 septembre 2024

Original : Anglais

**Point 1 de l'ordre du jour : Adoption de l'agenda**

**Ordre du jour provisoire annoté et projet d'emploi du temps**

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le présent document ne sera pas imprimé et est mis à disposition au format électronique uniquement. Les participants sont invités à consulter ce document au format électronique et à limiter les impressions.

## **Note du Secrétariat**

Ce document présente brièvement les mesures à prendre par les participants, ainsi que le programme provisoire de l'Atelier. Préparé par le Secrétariat, ce programme a vocation à être modifié par les participants à l'Atelier selon les besoins.

## **Introduction**

1 L'Atelier régional sur le partage des données, le suivi et la communication de l'information (MEDEXPOL 2024), ci-après la Réunion, est organisé à Lija, Malte, les 25 et 26 septembre 2024, conformément au Programme de travail (PdT) et Budget pour 2024-2025 du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), également appelé PNUE/PAM.

2 Les objectifs principaux de l'Atelier sont :

- .1 d'aider les Parties contractantes à la Convention de Barcelone à remplir leurs obligations en vertu du Protocole Prévention et situations critiques de 2002 et du Protocole Offshore de 1994 de la Convention de Barcelone, en particulier en termes de communication de l'information, de suivi et de partage des données sur les incidents de pollution marine ;
- .2 de faire connaître et rendre plus visibles les outils mis à disposition pour répondre aux besoins de communication de l'information, de suivi et de partage des données ; et
- .3 de favoriser l'appropriation par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone des plateformes du REMPEC comme interface pour les activités nationales en lien avec la mise en œuvre des deux Protocoles.

3 Tous les Correspondants OPRC du REMPEC ont été invités à désigner leurs représentants pour participer à l'Atelier. Les agences spécialisées du PNUE/PAM et d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales dont les activités sont en lien avec le travail du Centre ont également été invitées.

4 Afin d'aider l'Atelier dans ses travaux, les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire éclairent les actions que les participants à la Réunion seront invités à prendre au titre de chaque point de l'ordre du jour.

## **Ouverture de l'Atelier**

5 L'Atelier débutera le mercredi 25 septembre 2024 à 9 h 00 et devrait se terminer le jeudi 26 septembre 2024 à 16 h 30.

## **Organisation de l'Atelier**

### **Règlement intérieur**

6 Le Règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles relatifs (UNEP/IG.43/6, Annexe XI) s'applique *mutatis mutandis* aux délibérations de l'Atelier.

### **Élection du Bureau**

7 L'Atelier sera invité à élire un Président, un Vice-président et un Rapporteur.

### **Langues de travail**

8 Les langues de travail de l'Atelier seront l'anglais et le français. Un service d'interprétation simultanée anglais-français-anglais sera assuré. Tous les documents de travail seront disponibles dans les deux langues du Centre, à savoir l'anglais et le français. Les documents d'information seront disponibles dans leur langue originale, à moins qu'une traduction n'ait été fournie dans la seconde langue de travail.

## **Documentation**

9 Dans un souci d'économies, les documents de l'Atelier et autres documents cités lors de l'Atelier qui auront déjà été remis pour une autre réunion du REMPEC ne seront **pas** distribués une nouvelle fois. Les participants sont invités à apporter leurs propres copies des documents.

### **Point 1 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour**

10 L'ordre du jour, tel que proposé dans le document REMPEC/WG.57/1/1/Rev.1 et annoté dans le présent document, sera soumis à l'adoption de l'Atelier. Les participants seront également invités à convenir d'un programme de travail. Un projet d'emploi du temps, à titre de proposition et ayant vocation à être modifié par les participants à la Réunion selon les besoins, est joint en **Annexe** du présent document.

### **Point 2 de l'ordre du jour : Communication de l'information - Corrélation entre les engagements de communication de l'information, les avantages et les mesures incitatives pour une communication efficace**

11 Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.57/2/1, « Rapports sur la mise en œuvre des activités », qui présente un résumé d'une étude comparative des différentes obligations de déclaration des Parties contractantes en matière de transport maritime et d'activités offshore dans le cadre des différents systèmes de gouvernance en vigueur. Les résultats de cette comparaison sont illustrés et des propositions visant à faciliter les rapports ainsi qu'à encourager la soumission de rapports supplémentaires y sont exposées. Des considérations supplémentaires sont proposées en ce qui concerne le seuil minimal des déversements à déclarer en vue d'améliorer la pertinence de la collecte de données sur les incidents de pollution aiguë.

12 Dans sa présentation, le Secrétariat fera référence à l'Examen comparatif des procédures et des formats de rapports existants, au niveau international et régional, tel que souligné dans le document [REMPEC/WG.51/INF.10](#), qui a été présenté lors de la 14<sup>e</sup> réunion des Correspondants du REMPEC (réunion organisée en ligne en mai 2021). La présentation abordera les objectifs et les avantages de la communication d'information, au niveau national et régional, et étudiera les options futures en vue de capitaliser sur les pratiques de communication et les livrables.

13 Le Secrétariat présentera ensuite le document REMPEC/WG.57/2/2, « Communication en cas d'urgence ». Le document préparé conjointement par le REMPEC et la DG Protection civile et opérations d'aide humanitaire européennes (DG ECHO) de la Commission européenne expose le processus de consultation engagé par le REMPEC visant l'application des conclusions de la 14<sup>e</sup> réunion des Correspondants du REMPEC (mai 2021) et les propositions d'action en faveur de l'établissement d'un système commun de communication en cas d'urgence en Méditerranée, en parallèle du lancement de la phase de développement de la nouvelle plateforme pour la pollution marine CECIS MP, prévu pour la fin de l'automne 2024.

14 Dans sa présentation, le Secrétariat fera référence à la décision de la 14<sup>e</sup> réunion des Correspondants du REMPEC, détaillée dans son rapport [REMPEC/WG.51/13](#), convenant de l'utilisation du Système commun de communication et d'information d'urgence pour la pollution marine (CECIS MP) par l'ensemble des Parties contractantes à la Convention de Barcelone en tant que Système commun de communication d'urgence en Méditerranée pour les demandes d'assistance, et des adaptations en découlant. Le représentant de la DGECHO présentera le nouveau CECIS MP et les options envisagées pour intégrer ces adaptations au regard des dispositifs et limitations du nouveau CECIS pour la Pollution marine.

15 **Les participants à l'Atelier seront invités à prendre note** des informations fournies et à étudier les propositions présentées par le Secrétariat dans les documents REMPEC/WG.57/2/1 et REMPEC/WG.57/2/2.

**Point 3 de l'ordre du jour : Suivi - Un nouveau défi pour améliorer la qualité de la Méditerranée**

16 Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.57/3, « Suivi - Un nouveau défi pour améliorer la qualité de la Méditerranée », qui propose un résumé des obligations de suivi en lien avec le transport maritime et les activités offshore dans le cadre de la Convention de Barcelone, et fait notamment référence aux formats et documents d'orientation disponibles. Il inclut également deux « Listes de tâches » visant à faciliter la consultation et l'application des Fiches descriptives d'orientation, documents standard et annexes relatifs au suivi des activités offshore et des incidents de navigation, ainsi que de la pollution qui en résulte. Il rappelle par ailleurs le caractère utile des résultats de la surveillance de la pollution associée au transport maritime et activités offshore pour préparer le rapport périodique sur la qualité de la Méditerranée (QSR). Il propose enfin quelques réflexions sur la possibilité de fournir de plus amples recommandations visant à aider les PC à s'acquitter de leurs obligations de suivi, ainsi que sur la nécessité d'améliorer le suivi et l'évaluation de l'IC 19, en particulier en ce qui concerne l'incidence des événements critiques de pollution aigüe sur les biotes touchés.

17 Dans sa présentation, le Secrétariat fera référence aux rapports de la 4<sup>e</sup> réunion du Sous-groupe sur l'impact environnemental du Groupe du pétrole et du gaz en mer de la Convention de Barcelone (OFOG) (Malte, mai 2023), [REMPEC/WP.55/11](#), qui a retenu les cinq (5) indicateurs communs clés de l'IMAP pour l'industrie pétrolière et gazière, ainsi que de la 15<sup>e</sup> réunion des correspondants du REMPEC (Malte, juin 2023), [REMPEC/WG.56/8](#), qui avait demandé au Secrétariat de poursuivre les travaux sur le développement de l'indicateur commun 19 de l'IMAP pour contribuer à la préparation du rapport Med QSR 2023.

18 Le Secrétariat fera également référence aux documents de support préparés par le REMPEC pour faciliter le suivi des déversements d'hydrocarbures et de SNPD résultant de la navigation maritime et des activités offshore : les Fiches descriptives de l'IC 19 de l'IMAP ([REMPEC/WG.51/9/1](#)), les DS/DD révisés pour l'IC 19 de l'IMAP, préparés en coordination avec le CAR/INFO (Annexe 2 du document [REMPEC/WG.56/3/4/Rev.1](#)), le document sur l'examen des meilleures pratiques du Descripteur 8 (D08C04, Rapport 2018) de la Directive-cadre Stratégie pour le milieu marin (DCSMM), tel qu'exposé dans le document [REMPEC/WG.56/INF.6](#) illustrant les activités de suivi requises après des événements de pollution causés par des navires ou activités offshore.

19 **Les participants à l'Atelier seront invités à prendre note** des informations fournies et à étudier les propositions présentées par le Secrétariat dans le document REMPEC/WG.57/3.

**Point 4 de l'ordre du jour : Partage de Données - Vers une plateforme des Profils pays intégrée afin d'améliorer la prévention, la préparation et la lutte**

20 Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.57/4/1, « Restructuration des Profils des pays afin de faciliter la collecte, la catégorisation et la mise à jour des données, et les actions en découlant », ayant pour objet de contribuer à l'application d'une approche commune pour le partage des données et d'aider les Parties contractantes dans leurs activités de soumission et de consultation des données. Dans cette optique, une proposition de révision et d'ajustement de la structure des Profils des pays pourrait être développée, dans l'objectif de faciliter la collecte et l'exploitation de jeux de données à des fins d'analyses statistiques et d'études au niveau régional. Cette proposition tiendrait compte des retours reçus sur le questionnaire sur le partage des données, le suivi et la communication de l'information diffusé par le REMPEC auprès des Parties contractantes en juillet 2024.

21 Le Secrétariat présentera les améliorations continues des outils pour soutenir et inciter au Partage des données, en faisant plus spécifiquement référence aux décisions de la 11<sup>e</sup> réunion des Correspondants du REMPEC (mai 2017), détaillées au paragraphe 6 du document [REMPEC/WG.37/10](#), et aux dernières mises à jour du MEDGIS-MAR, étudiées par la 13<sup>e</sup> réunion des Correspondants du REMPEC (juin 2019) et détaillées au point 12.4 du document [REMPEC/WG.45/8](#).

22 Le Secrétariat présentera également brièvement les résultats du questionnaire sur le partage des données, le suivi et la communication de l'information distribué en juillet 2024. Les pistes pour la révision des pages des Profils des pays seront évoquées.

23 Le Secrétariat présentera ensuite le document REMPEC/WG.56/4.2, « Capitalisation sur les données : Sensibilisation et mise à jour périodique – Brochure de l'Étude sur les tendances et les perspectives concernant la pollution marine », préparée par le REMPEC en collaboration avec le Centre d'activités régionales Plan Bleu (CAR/PB), le Programme d'évaluation et de maîtrise de la pollution en Méditerranée (MEDPOL) et le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP), dans le cadre du Programme de travail 2020-2021 du Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE/PAM), mais aussi sur le caractère opportun de préparer périodiquement une brochure synthétique à partir des mises à jour de cette étude. L'utilité de la contribution des PC sera soulignée.

24 **Les participants à l'Atelier seront invités à prendre note** des informations fournies et à étudier les propositions présentées par le Secrétariat dans les documents REMPEC/WG.57/4/1 et REMPEC/WG.57/4/2.

#### **Point 5 de l'ordre du jour : Autres questions**

25 **Les participants à l'Atelier seront invités** à étudier toute autre question pertinente soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

26 Au titre de ce point de l'ordre du jour, les organisations souhaitant présenter brièvement leurs activités potentiellement en lien avec les objectifs de la réunion auront également l'opportunité de le faire.

27 En particulier, le Cedre présentera le document d'information REMPEC/WG.57/INF.2 concernant le projet MANIFESTS *Genius* (pour *Gases and Evaporators risk assessment towards an Integrated management of sea and land pollution incidents*) visant à remédier aux lacunes dans la lutte contre les rejets accidentels de SNPD volatiles et gazeuses en mer.

#### **Point 6 de l'ordre du jour : Adoption des conclusions et recommandations**

28 Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Rapporteur présentera les propositions de conclusions et recommandations résultants des discussions de la réunion, présentées dans le document REMPEC/WG.57/WP.1.

29 **Les participants à l'Atelier seront invités** à examiner, modifier si besoin et adopter les conclusions et recommandations de l'Atelier.

30 Le rapport de l'Atelier sera préparé par le Secrétariat et diffusé par la suite.

#### **Clôture de l'Atelier**

31 L'Atelier devrait être clôturé par le Président le jeudi 26 septembre 2024 à 16h30.

**Annexe**  
**Programme provisoire**





**Programme provisoire**

| <b>Jour 1 – Mercredi 25 septembre 2024</b> |  |   |
|--|--|---|
| 08h30 – 09h00                              | <b>Enregistrement de tous les participants</b> |   |
| 09h00 – 09h30                              | Ouverture de la réunion                        |   |
| 09h30 – 10h00                              | Point 1 de l'ordre du jour                     | Adoption de l'ordre du jour   |
| 10h00 – 11h00                              | Point 2 de l'ordre du jour                     | <b>Communication de l'information</b> - Corrélation entre les engagements de communication de l'information, les avantages et les mesures incitatives pour une communication efficace<br>- Rapports sur la mise en œuvre des activités  |
| 11h00 – 11h30                              | <b>Pause café</b>                              |   |
| 11h30 -12h30                               | Point 2 de l'ordre du jour (suite)             | <b>Communication de l'information</b> - Corrélation entre les engagements de communication de l'information, les avantages et les mesures incitatives pour une communication efficace<br>- Communication en cas d'urgence               |
| 12h30 – 13h00                              | <b>Table ronde et discussions</b>              |   |
| 13h00 – 14h30                              | <b>Déjeuner</b>                                |   |
| 14h30 – 15h15                              | Point 3 de l'ordre du jour                     | <b>Suivi</b> - Un nouveau défi pour améliorer la qualité de la Méditerranée<br>- Cinq (5) Indicateurs communs clés de l'IMAP pour les activités offshore  |
| 15h15 – 15h45                              | <b>Pause café</b>                              |   |
| 15h45 – 16h30                              | Point 3 de l'ordre du jour                     | <b>Suivi</b> - Un nouveau défi pour améliorer la qualité de la Méditerranée<br>- Indicateur commun 19 pour les déversements accidentels<br>- Contribution à l'élaboration du rapport périodique sur la qualité de la Méditerranée (QSR) |
| 16h30 -17h00                               | <b>Table ronde et discussions</b>              |   |

| <b>Jour 2 – Jeudi 26 septembre 2024</b> |                                    |   |
|---|------------------------------------|---|
| 09h00 – 10h30                           | Point 4 de l'ordre du jour         | <b>Partage des données</b> : Vers une plateforme des Profils des pays intégrée pour la prévention, la préparation et la lutte.<br>- Restructuration des Profils des pays afin de faciliter la collecte, la catégorisation et la mise à jour des données, et les actions en découlant                      |
| 10h30 – 11h00                           | <b>Pause café</b>                  |   |
| 11h00 – 12h30                           | Point 4 de l'ordre du jour (suite) | <b>Partage des données</b> : Vers une plateforme des Profils des pays intégrée pour la prévention, la préparation et la lutte.<br>- Capitalisation sur les données : Sensibilisation et mise à jour périodique – Brochure de l'Étude sur les tendances et les perspectives concernant la pollution marine |
| 12h30 – 13h00                           | <b>Table ronde et discussions</b>  |   |
| 13h00 – 14h30                           | <b>Déjeuner</b>                    |   |
| 14h30 – 15h30                           | Point 5 de l'ordre du jour         | Autres questions  |
| 15h30 – 16h00                           | Point 6 de l'ordre du jour         | Conclusions et recommandations  |
| 16h00 – 16h30                           | Clôture de l'Atelier               |   |